



## LE PROJET PILOTE DE POINT D'APPUI AUX ÉCOLES

**L**e 21 avril 2006, le Gouvernement de la Communauté française a adopté une série de mesures relatives à la lutte contre les assuétudes en milieu scolaire. En effet, nombre d'enquêtes montrent que la consommation de drogues licites et illicites est en augmentation chez une partie des jeunes âgés de 10 à 18 ans, et que les facteurs conduisant à la consommation voire à la dépendance à ces produits sont multiples. Lieu essentiel de vie et de socialisation, l'école constitue un espace de prévention privilégié pour aider les jeunes à faire face à ces situations difficiles. La communauté éducative dans son ensemble a la responsabilité de les outiller par une information et une sensibilisation soutenues. C'est pourquoi le Gouvernement de la Communauté française propose aux écoles une politique de prévention qui comporte trois axes principaux : la réglementation, l'information-sensibilisation et la formation.

Il y a deux ans, le Gouvernement conjoint de la Région wallonne et de la Communauté française a chargé un Collège d'experts composé d'acteurs de terrain de préparer un plan concerté de prévention, d'aide et de soins en matière d'assuétudes. En ce qui concerne la prévention en milieu scolaire, les experts ont constaté notamment les difficultés suivantes :

- manque d'information des écoles au sujet de l'offre de prévention des associations qui existent sur le terrain ;
- difficulté pour les écoles de faire un choix dans l'offre de prévention associative vu la diversité de celle-ci, avec le risque de faire appel à des structures inadaptées ;
- manque d'outils et de programmes d'animations adaptés aux écoles (horaires...);
- manque de synergie entre les acteurs concernés (écoles, associations, PSE...);
- formation insuffisante des acteurs en matière d'assuétudes (enseignants, PSE).

Cette politique se fonde sur quatre piliers :

- **une approche globale** (prendre en compte les produits mais également le développement personnel du jeune et son contexte de vie);
- **une approche positive** (proscrire le recours à l'émotionnel et au sensationnel, à la peur et à la menace, et mettre en avant les bienfaits d'une vie sans dépendance à quelque produit que ce soit);
- **des méthodes actives** (encourager la participation des jeunes à la prévention);
- **l'information des parents et des familles** (favoriser la cohérence des discours tenus par les adultes).

### Les mesures concrètes

#### 1. La réglementation

La circulaire qui a été envoyée vise à mieux définir l'approche adoptée par la Communauté française : les établissements scolaires sont invités à initier ou renforcer leurs projets de prévention en faisant appel aux services et aux acteurs associatifs; le recours aux forces de l'ordre est exclu; la santé et le bien-être des jeunes sont les dimensions prioritaires de la prévention. La circulaire vise également à ce que l'ensemble des assuétudes soient couvertes. Enfin, elle fixe les critères de qualité des interventions proposées.

#### 2. La charte «école sans fumée»

#### 3. Des outils de sensibilisation et d'information

Il s'agira de faire connaître les outils existants mais aussi de créer de nouveaux outils, comme ceux qui ont été proposés récemment (le slide kit, le film *Arme de destruction massive*, le guide pédagogique *Le tabac à l'école secondaire*...).

#### 4. L'action d'information et de sensibilisation des CPMS

Une rubrique concernant spécifiquement la prévention du tabac se trouve par exemple sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).

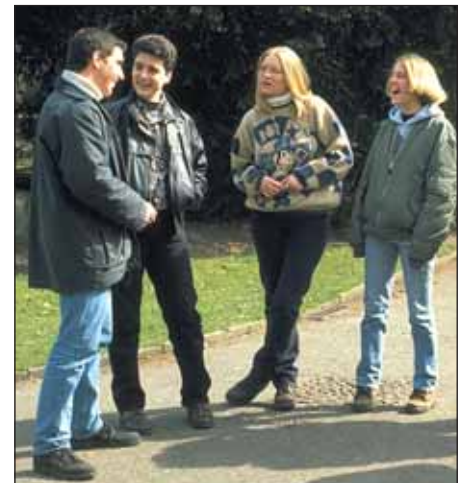


Photo © Sandrine Palmaerts

#### 5. L'organisation de formations communes

Des programmes de formation communs destinés aux acteurs de prévention seront mis sur pied en collaboration avec les associations spécialisées dans le domaine.

### Les Points d'appui

Il s'agit d'un projet pilote qui court sur deux ans. Le Gouvernement de la Communauté française a souhaité travailler avec les Centres Locaux de Promotion de la Santé, dont les missions cadrent avec celles des Points d'appui : ils sont en effet agréés pour coordonner sur le plan local la mise en œuvre du Programme quinquennal de promotion de la santé. Dans un premier temps, six d'entre eux entreront dans le programme, les autres les rejoignant ultérieurement. Il s'agit des CLPS de Bruxelles, du Brabant wallon, de Charleroi-Thuin, de Mons-Soignies, du Hainaut occidental (Tournai) et de Liège (ce dernier associé aux CLPS de Huy-Waremme et Verviers).

Les Points d'appui ont reçu trois missions principales :

1. **Etablir un relevé de l'offre de prévention**  
Il s'agira d'abord de faire l'état des lieux des structures spécialisées (prévention et prise

en charge) sur la zone couverte par le CLPS, des actions menées par ces structures dans les écoles, des outils pédagogiques spécifiques au milieu scolaire et des formations existant sur la zone. Dans un second temps, une analyse des besoins concernant ces différents aspects sera réalisée, en impliquant tous les partenaires concernés.

### 2. Diffuser l'information

Ces informations seront ensuite diffusées vers les acteurs scolaires par divers canaux : séances d'information et rencontres régulières des acteurs scolaires ; réalisation d'un

céderom à destination des établissements scolaires, des Centres PMS et des Services PSE ; création d'un site en lien avec le site ou la page Web de chaque CLPS accueillant. Cette « fenêtre » pourra constituer un outil de communication avec les partenaires concernés (par exemple via l'envoi d'une newsletter, etc.).

### 3. Créer ou renforcer les réseaux

Les partenaires concernés devront être mis en réseau afin de se concerter pour tenir un discours cohérent sur leurs interventions, leur philosophie et leur éthique de travail,

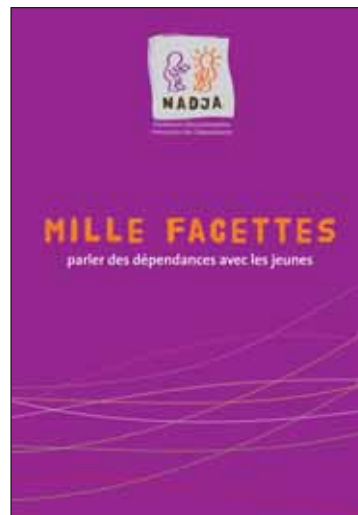
tout en respectant les spécificités de chacun ; de trouver des solutions en commun pour améliorer les conditions d'intervention en milieu scolaire ; et de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les différents acteurs impliqués. C'est le Point d'appui qui sera chargé de mettre sur pied et d'animer ce réseau, en veillant à collaborer avec les réseaux déjà existants.

**D'après un texte de Brigitte Charles  
(Cabinet de la Ministre de l'Aide à la  
Jeunesse, de l'Enfance et de la Santé)**

## « MILLE FACETTES » : PARLER DES DÉPENDANCES AVEC LES JEUNES

**A**vec « Mille Facettes », le Centre Nadja propose un guide méthodologique qui offre aux adultes des outils d'animation pour faciliter le dialogue et la réflexion autour des dépendances. Nadja est un centre de traitement et de prévention des assuétudes dont les activités se développent autour de trois secteurs : un centre de documentation, un service de consultations et un service de prévention des dépendances. Notre travail en prévention consiste à aider les adultes qui sont en contact régulier avec les jeunes à devenir acteurs de prévention et à aider les jeunes à être responsables de leurs choix. Ces adultes présents dans les milieux de vie naturels que sont la famille, les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse, les AMO et les institutions scolaires, sont des acteurs privilégiés : en étant conscients du rôle de ressource qu'ils peuvent jouer auprès des jeunes et en offrant à ces derniers des lieux de vie structurants, ils sont de véritables tuteurs de développement. Le Centre Nadja leur propose diverses activités préventives : formation, supervision, accompagnement de projet...

Mais, par manque de temps ou de soutien institutionnel, certains d'entre eux n'ont pas la possibilité de suivre une formation de plusieurs jours pour mettre en place un projet au sein de leur institution ; ils ont cependant le désir d'aborder la problématique des « drogues » avec un public jeune. C'est pour eux que « Mille Facettes » a été réalisé. Sur quelle base ? Chaque personne présentant une demande au service de prévention est reçue par un membre de l'équipe, qui réalise avec elle tout un travail d'analyse, de réflexion plus théorique et d'aide méthodologique et pratique. Ainsi se crée à chaque fois une sorte de « manuel d'animation » assorti d'outils spé-



Couverture provisoire, merci à Anne Truyers.

cifiques. De rencontre en rencontre, nous nous sommes retrouvés avec une base de données de plus en plus riche, qu'il nous a paru intéressant de regrouper dans un guide.

### Quelle approche ?

La plupart des personnes qui souhaitent intervenir en prévention cherchent des informations irréfutables, des outils incontournables qui permettent de démontrer le danger des drogues illicites. Mais envisager les risques encourus revient à ne prendre en compte qu'une facette de la problématique des assuétudes. Cette approche ne permet pas d'analyser les conduites à risque à la lumière de l'ensemble des motivations qui entrent en jeu dans l'intérêt pour les produits psychotropes. Par contre, si l'on considère que chaque être humain, à travers les actes qu'il pose, tente de répondre à des besoins et des désirs vitaux, la réflexion s'ouvre alors aux

différents sens que peut revêtir la consommation de drogues, à la quête de tout humain pour accéder au bien-être et donner un sens à sa vie, au travers des multiples événements qui interviennent dans son existence, des mille fils qui tissent sa relation aux autres. « Mille Facettes » propose quelques pistes pour aider l'animateur à ouvrir le dialogue

La première partie du guide aborde les connaissances théoriques concernant :

- la problématique des assuétudes, à savoir les divers facteurs impliqués dans l'interaction entre le produit, l'individu et l'environnement ;
- une démarche préventive appliquée aux assuétudes dans une optique de promotion de la santé ;
- les règles de base de l'utilisation des outils de prévention.

Dans la seconde partie, chaque thème est développé dans une fiche présentant les pistes et les objectifs d'animation et détaillant des outils avec leurs critères d'utilisation. Deux pistes non exclusives sont possibles pour aborder les animations avec les jeunes :

- la première part des diverses définitions ou classifications des produits pour déboucher sur les facettes de l'expérience humaine mises en jeu par les assuétudes ;
- une autre piste part de ces facettes pour y inscrire la consommation de drogues : la dépendance, les comportements à risque, la modification de conscience, le rapport aux normes...

avec les jeunes, en situant l'usage de produits psychotropes par rapport à leurs préoccupations et motivations d'adolescents.

Le guide n'est pas encore disponible mais en phase de pré-test : il est proposé pour l'instant

aux personnes qui acceptent de rencontrer un membre de l'équipe et de remplir un questionnaire d'évaluation après utilisation. L'objectif n'est d'ailleurs pas de le diffuser de manière indifférenciée mais après une entrevue ou une mini-formation. « Mille Facettes » est conçu

au départ pour répondre à des demandes individuelles, mais il peut aussi déboucher sur un projet institutionnel ou s'intégrer dans les projets pédagogiques des institutions.

D'après un texte de Nicole Stenuit (Nadja)

## DES PISTES POUR UNE PRÉVENTION DU TABAGISME

**L**a circulaire 1518 du 27 juin 2006 recommande d'accompagner l'application de l'interdiction de fumer à l'école d'un programme de prévention plus large par « la mise en place au sein de l'école d'un projet de prévention du comportement tabagique en collaboration avec les centres PMS-PSE et les structures spécialisées ».

Le Service Prévention Tabac du FARES développe différentes pistes de prévention du tabagisme orientées vers divers lieux de vie des jeunes, dont l'école, et qui s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé :

- Commencer par un temps d'échanges entre acteurs pour installer du changement, mettre à plat leurs représentations et appréhender la dynamique dans laquelle l'intervention va s'inscrire.
- S'accorder sur la place et le rôle des différents acteurs... sans oublier les jeunes.
- Laisser ceux-ci prendre leur place, prendre en compte leurs représentations et le sens qu'ils donnent à leur(s) consommation(s), et les intégrer dans la réflexion pour construire l'intervention.
- Elaborer un cadre de référence pour clarifier les valeurs communes et les actions concertées, en veillant à la cohérence et au respect des besoins de chacun des acteurs en présence.
- Faire émerger les ressources disponibles et les compléter s'il y a lieu (partenariats externes, recherche d'information, formations...).

Pour cela, le FARES s'appuie sur une méthodologie de recherche-action qui repose sur une construction collective. Ce travail couvre trois niveaux de prévention. La prévention primaire, par des actions d'information/sensibilisation et de renforcement des compétences axées sur le bien-être et la qualité de vie (p. ex. accompagnement de projets d'écoles). La prévention secondaire, par des interventions visant à prévenir la dépendance et à réduire les risques associés à la consommation (p. ex. débats autour de la consommation). La prévention tertiaire, par une offre d'assistance et d'aide

aux soins visant à éviter les complications de santé et les rechutes (p. ex. formation en tabacologie). Les stratégies doivent viser tant les non-fumeurs que les fumeurs, désireux ou non d'arrêter de fumer, en veillant à ne pas se focaliser exclusivement sur l'abstinence ni stigmatiser les fumeurs.

L'interdiction de fumer peut ne poser aucun problème à certains alors que d'autres seront en réelle difficulté. Dans l'établissement scolaire, il s'agit d'évaluer les besoins des uns et des autres, d'explorer le processus que l'interdiction déclenche et de gérer celui-ci de façon concertée. Aussi l'école se doit-elle de garantir les conditions et de proposer les stratégies propices aux discussions collectives. Tant les élèves que les professeurs peuvent, de leur propre point de vue, donner du sens à l'interdiction et s'approprier la loi plutôt que de devoir choisir entre la transgression de l'interdit ou l'obéissance aveugle. Cela passe par l'identification des facteurs de risques et de protection sur lesquels on peut agir, la définition d'objectifs concrets, le choix de méthodes et la mise en œuvre d'actions telles que la prévention par les pairs, les groupes de paroles... Et il faut bien entendu garantir une séparation claire entre les volets préventif (offre d'un accompagnement) et répressif (sanctions éventuelles), qui ne peuvent être confiés à la même personne.

Le décret de la Communauté française portant interdiction de fumer à l'école et la charte « école sans fumée » contiennent des pistes d'application de la loi au-delà de la simple interdiction qui sont en adéquation avec la démarche proposée par le FARES, à savoir :

- la concertation avec les élèves et les professeurs ;
- les échanges entre pairs (fumeurs et non-fumeurs) ;
- le développement de compétences psycho-sociales (l'estime de soi, la capacité de prendre du recul, de s'exprimer, la confiance en soi).

Le FARES propose un accompagnement et un soutien méthodologique aux professionnels impliqués dans les milieux de vie des jeunes, et ce en complémentarité avec les relais locaux, notamment dans des réseaux organisés avec les Centres Locaux de Promotion de la Santé. Par ailleurs, sachant à quel point il est important de comprendre la consommation des jeunes en partant de leurs représentations et de repérer dans nos attitudes verbales ou non-verbales ce qui génère le changement ou la résistance au changement, nous proposons aux professionnels PSE/PMS une formation à l'entretien motivationnel.

### L'entretien motivationnel

De quoi s'agit-il ? Cette méthode, développée au début des années 1980 par le D<sup>r</sup> W. Miller et le psychologue S. Rollnick, est avant tout une façon d'être avec les personnes ; l'esprit qui l'anime se forge à travers la compréhension de la nature humaine et la relation à l'autre. Il s'agit d'une communication centrée sur la personne, utilisée pour augmenter sa motivation au changement par l'exploration et la résolution de son ambivalence. Elle repose sur trois composantes fondamentales : la **collaboration** (la communication s'établit sur un mode de partenariat où l'on met en valeur l'expertise et les représentations de la personne), l'**évoction** (« on tire l'eau du puits », les ressources et motivations pour le changement résident dans la personne) et l'**autonomie** (le choix et la responsabilité du changement sont laissés à la personne pour servir ses buts et ses valeurs de référence).

L'entretien motivationnel est sous-tendu par quatre principes :

- exprimer de l'empathie, manifester une écoute respectueuse et dénuée de tout jugement et de toute interprétation ;
- développer la « divergence », amplifier la dissonance entre la place où se trouve la personne et celle où elle veut aller ;
- rouler avec la résistance, éviter l'argumentation, inviter à de nouveaux points de vue sans chercher à les imposer ;

- renforcer le sentiment d'efficacité personnelle, augmenter la confiance de la personne en ses capacités à surmonter les obstacles.

Un accompagnement peut être proposé sur un mode individuel mais le débat est également à soulever sur le plan collectif afin d'agir pour un environnement scolaire où la sensibilisation, le dialogue et la concertation viennent stimuler des interventions en adéquation avec les besoins de tous.

En conclusion, cette formation est l'occasion de s'interroger sur notre rôle et d'apporter des réponses à des questions comme : quelle est ma représentation des adolescents qui consomment ? Quel est leur vécu ? Comment inscrivent-ils la consommation dans leur vie ? Comment définir mon rôle par rapport à la consommation problématique d'un jeune ? Que puis-je lui apporter ? Comment aborder ce sujet avec lui ? Qu'est-ce qui bloque la communication ou la facilite ? Quels outils puis-je

utiliser ? Comment communiquer et offrir mes services aux écoles ?... Outre le fait de se familiariser avec l'entretien motivationnel, cette formation permet de prendre connaissance des méthodes de soutien validées scientifiquement et du réseau de professionnels spécialisés dans cette approche. Un annuaire des personnes et structures relais est d'ailleurs accessible sur inscription gratuite via notre site [www.fares.be](http://www.fares.be).

**D'après un texte de Caroline Rasson (FARES)**

## ACCOMPAGNER CEUX QUI ACCOMPAGNENT

**L**es drogues et leurs usages restent un sujet tabou qui génère angoisse et colère, fascination et répulsion. Ces sentiments sont difficiles à « domestiquer » et font obstacle à une approche constructive de ce sujet.

Reconnue dans le cadre de la promotion de la santé et de l'éducation permanente, l'ASBL Infor-Drogues développe des activités d'accueil, d'aide, d'information et de prévention pour les personnes concernées – de près ou de loin – par les usages de drogues. Ces espaces de parole et d'écoute doivent permettre à chacun de construire des réponses adaptées aux questions et aux situations qu'il rencontre. Pour chaque cas, il nous paraît essentiel de prendre le temps de poser un regard sur la personne et la situation, à chaque fois particulières. Les usages de drogues ne peuvent être abordés sans prendre en compte la personne qui en use et le contexte dans lequel s'inscrit cet usage.

Dans cette optique, l'information sur les drogues est certes essentielle mais elle n'est pas suffisante. L'objectif d'Infor-Drogues est de soutenir les personnes qui s'adressent à l'association afin qu'elles puissent évoluer dans leur questionnement, développer une

prise de conscience et un esprit critique, pour mieux comprendre les phénomènes d'assuétudes et d'usages de psychotropes. Il s'agit de travailler, ensemble, à ce que chacun puisse se construire une position personnelle face à ces questions, en s'appuyant sur son expérience et ses ressources, afin de (re)devenir acteur et de définir ses propres objectifs et possibilités d'actions.

### Concrètement...

Le travail de prévention mené dans le cadre scolaire s'adresse aux adultes-relais, c'est-à-dire à toutes celles et tous ceux qui sont amenés à rencontrer des jeunes dans une visée éducative : les enseignants, les éducateurs, les professionnels des centres PSE et des centres PMS. Ils sont, par leur connaissance de l'école et par leurs compétences, le mieux à même de répondre aux besoins des élèves qu'ils rencontrent au cours d'une période plus ou moins longue.

Nos interventions sont de plusieurs types : sensibilisation, accompagnement de pratiques, formation, accompagnement de projet de promotion de la santé.

### Des exemples ?

Telle école en Wallonie fait appel à Infor-Drogues pour une formation d'enseignants en difficulté par rapport aux usages de drogues des étudiants. A l'issue de cette formation, un accompagnement est mis en place, une fois par mois à l'heure de table, sous forme d'échanges entre enseignants à propos de leurs pratiques et de leurs questions vis-à-vis d'élèves en difficulté.

Dans la région bruxelloise, une école demande une intervention à la suite d'usages au sein de l'établissement. Le travail entrepris d'abord avec les enseignants et les éducateurs débouchera, deux ans plus tard, sur un projet encadré par eux et mené par les étudiants, autour d'une

exposition et d'un défilé de mode sur le thème « autonomie-dépendance ».

Ce qui, à chaque fois, est travaillé, c'est l'importance de reprendre un peu de distance par rapport aux problèmes posés, en questionnant les besoins de chacun. De se dégager de l'urgence qui entrave les processus d'échanges et la communication. Il s'agit de replacer l'intervention par rapport aux assuétudes dans le cadre de la promotion de la santé, et de questionner nos représentations tant à un niveau personnel que collectif. Il est également important de rappeler et de garantir le cadre éducatif – et non thérapeutique – de l'école, et de permettre aux équipes PSE de construire leur position de tiers dans la rencontre des élèves et du corps enseignant.

En d'autres mots, de remettre de la parole à la place de la mise en actes.

**D'après un texte de Pascale Anceaux (Infor-Drogues)**

## EMPLOIS

La Communauté française engage pour la Direction générale de la Santé

- Un employé de niveau 1 chargé de l'analyse des statistiques sanitaires
- Un médecin à temps plein (contrat à durée indéterminée)
- Un médecin à temps plein (contrat de remplacement)

Renseignements complémentaires sur [www.sante.cfwb.be](http://www.sante.cfwb.be)

Date limite pour les candidatures : 12 janvier 2007

« Promouvoir la santé à l'école » est réalisé par le Service communautaire de promotion de la santé / Question Santé asbl, 72 rue du Viaduc, 1050 Bruxelles.

Tél.: 02 512 41 74 – Fax : 02 512 54 36

Courriel : [question.sante@skynet.be](mailto:question.sante@skynet.be)

Site : [www.questionsante.org](http://www.questionsante.org)

Secrétaire de rédaction : A. Cherbonnier

Conseil de rédaction : D<sup>r</sup> Ph. Demoulin, D<sup>r</sup> F. Henry, D<sup>r</sup> C. Rigaut, M. M. Lejeune, D<sup>r</sup> R. Lonfils, D<sup>r</sup> R. Moriaux, D<sup>r</sup> P. Trefois

Maquette : Muriel Logist

Les articles non signés sont de la rédaction.

Les articles signés n'engagent que leur auteur.

Editeur responsable :

D<sup>r</sup> Ph. Demoulin,  
44 boulevard Léopold II,  
1080 Bruxelles.

